



Politique PRISME – Intégration des dispositifs d'imagerie – Cabinet Dentaire

1. Dispositifs concernés

- Capteurs intra-oraux
 - Panoramiques et CBCT
 - Empreintes optiques
 - **Tout autre dispositif d'imagerie reposant sur connexion USB, microprocesseur, carte graphique et réseau**
-

2. Dispositif déjà acquis auprès d'un tiers

- Le client présente la **facture d'achat**.
 - PRISME applique un **forfait unique équivalent à +10 % du prix d'achat** (une seule fois).
 - En contrepartie, PRISME assure la **prise en charge complète et illimitée du dispositif dans la maintenance PRISME** (informatique + réseau + imagerie), sans surcoût ultérieur.
-

3. Dispositif acquis via REUNIONINFORMATIQUE.COM

- REUNIONINFORMATIQUE.COM applique une **remise commerciale supplémentaire jusqu'à -10 %** sur le prix du dispositif.
 - Le dispositif est alors **intégré sans majoration** dans la maintenance informatique et réseau.
 - La maintenance couvre ainsi le **parc informatique, le réseau et l'imagerie** dans un cadre unifié.
-

4. Hors intégration (cas n°3)

- Si le client ne souhaite pas le forfait +10 % et conserve son équipement sans intégration, la responsabilité de PRISME s'arrête strictement à la **partie informatique**.
 - **En aucun cas**, PRISME ne prendra en charge le **logiciel d'imagerie médicale**, y compris :
 - les **pilotes et leur fonctionnement stable**,
 - les **passerelles de communication**,
 - l'**identitovigilance**.
 - La **sauvegarde de la base de données d'imagerie** dans le cloud PRISME ne sera effectuée **que si l'installation initiale a été documentée par écrit** par l'installateur tiers.
 - **Important** : si PRISME doit remplacer du matériel informatique, ou si un changement dans le logiciel de gestion/facturation impose une réinstallation des pilotes, passerelles ou modules d'identitovigilance, et qu'aucun compromis d'intégration (forfait 10 % ou achat via REUNIONINFORMATIQUE.COM) n'a été trouvé, alors la responsabilité sera laissée **au revendeur tiers de la marque concernée**. (cf. annexe : [*Obligation d'audit, de traçabilité et de coordination – imagerie/CFAO & équipements connectés*](#))
-

5. Application

Chaque client doit choisir :

- Intégrer son dispositif via le forfait unique d'intégration (cas n°1),
- Bénéficier de la remise et intégration automatique en achetant via REUNIONINFORMATIQUE.COM (cas n°2),
- Ou rester hors intégration, avec une couverture limitée à la partie informatique seule (cas n°3).